

**Comité préparatoire  
de la Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2015**

25 avril 2014  
Français  
Original : anglais

Troisième session  
New York, 28 avril-9 mai 2014

**Résumé du Président : Deuxième Conférence  
internationale sur l'impact humanitaire  
des armes nucléaires, Nayarit (Mexique),  
14 février 2014**

**Document de travail présenté par le Mexique**

1. Des délégations représentant 146 États, les Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge, le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des organisations de la société civile ont participé à la Deuxième Conférence internationale sur l'impact humanitaire des armes nucléaires tenue à Nayarit (Mexique) les 13 et 14 février 2014 en vue d'examiner les conséquences mondiales à long terme de toute explosion nucléaire, qu'elle soit accidentelle ou délibérée, sous l'angle de la société du XXI<sup>e</sup> siècle et de ses préoccupations, notamment dans des domaines comme la santé publique, l'aide humanitaire, l'économie, les questions développementales et environnementales, le changement climatique, la sécurité alimentaire et la gestion des risques.

2. Le Président estime que la participation large et active de la société civile démontre les préoccupations que suscitent partout dans le monde les effets des armes nucléaires, ainsi que la prise de conscience croissante du fait qu'il s'agit d'une question de la plus haute importance pour tous les peuples du monde.

3. Les participants à la Conférence de Nayarit expriment leur gratitude pour la participation des victimes et des survivants des attaques de Hiroshima et de Nagasaki ainsi que pour les références aux victimes des essais nucléaires.

4. La Conférence de Nayarit a réussi à présenter une approche fondée sur les faits qui a facilité l'examen de ces effets. Certaines conclusions importantes peuvent être tirées des exposés et de la discussion :

- Les effets de l'explosion d'une arme nucléaire ne sont pas limités par les frontières nationales; il s'agit dès lors d'une question extrêmement préoccupante qui concerne tout le monde;
- Au-delà de la mort et des destructions immédiates provoquées par une explosion, le développement socioéconomique sera entravé et des dégâts



seront occasionnés à l'environnement. Les souffrances seront générales, les plus fortement affectés étant les pauvres et les personnes vulnérables;

- La reconstruction de l'infrastructure et le rétablissement des activités économiques, du commerce, des communications, des installations sanitaires et des écoles prendra plusieurs dizaines d'années, entraînant des dommages sociaux et politiques profonds;
- L'exposition aux radiations pourrait avoir des effets négatifs à court et à long terme dans chaque organe du corps humain et augmenter le risque de cancer et de pathologies héréditaires futures;
- Aujourd'hui, le risque que représentent les armes nucléaires augmente partout dans le monde suite à la prolifération et à la vulnérabilité de la filière de commandement et des réseaux de contrôle du nucléaire aux cyberattaques, à l'erreur humaine et à l'accès potentiel aux armes nucléaires par des acteurs non étatiques, en particulier par des groupes terroristes;
- Un plus grand nombre de pays déployant des armes nucléaires en nombre croissant et à des degrés supérieurs de disponibilité pour le combat, les risques d'utilisation de ces armes par accident, par erreur, sans habilitation ou de manière délibérée augmentent sensiblement;
- Il est un fait qu'aucun État ou aucune organisation internationale n'est en mesure de déployer ou d'apporter l'aide humanitaire et la protection rapides nécessaires en cas d'explosion d'une arme nucléaire. De plus, il ne serait pas possible de mettre en œuvre ces capacités, même si l'on tentait de le faire.

5. Étant donné que la Conférence de Nayarit est un suivi de la première Conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires (tenue à Oslo en mars 2013), les présentes conclusions s'appuient sur celles formulées à Oslo.

6. Le large éventail de dommages et d'effets négatifs dans l'éventualité d'une explosion nucléaire ainsi que les importantes ressources affectées au maintien et à la modernisation des arsenaux nucléaires rendent la simple existence de ces armes absurde, jettent le doute sur les arguments invoqués pour leur défense et, en fin de compte, sont contraires à la dignité humaine.

7. Le Président estime que la connaissance de l'impact humanitaire des armes nucléaires est déjà en train de changer partout dans le monde les cœurs et les esprits de ceux qui s'engagent dans des discussions sur les armes nucléaires.

8. Des actions comme l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en tant qu'élément central du désarmement nucléaire international et du régime de non-prolifération, l'obtention d'un résultat exhaustif dans le cadre de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, et les discussions relatives à l'impact humanitaire des armes nucléaires sont des processus qui se renforcent mutuellement.

9. Lorsqu'il s'agit d'éliminer totalement les armes nucléaires, aucun effort n'est à négliger. À cet égard, beaucoup de délégations ont souligné l'impulsion positive qu'a donnée en 2013 la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire.

10. Le Président exprime sa profonde gratitude à la société civile, salue sa participation et ses contributions à la Conférence de Nayarit et appelle tous les

gouvernements à nouer ou renouer des partenariats avec la société civile en vue d'œuvrer à la réalisation d'objectifs mutuellement bénéfiques.

11. Le Président se réjouit vivement de l'offre autrichienne d'accueillir la troisième Conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires. Cette offre a rencontré un large soutien des participants en tant que suivi d'Oslo et de Nayarit, afin de renforcer l'élan donné par ces conférences, d'ancrer ces conclusions et de les faire progresser. Comme l'ont exprimé de nombreuses délégations, la Conférence réitère l'invitation aux États dotés d'armes nucléaires et aux États qui ne sont pas partie au Traité de non-prolifération à participer à la troisième Conférence, en Autriche.

12. Ce faisant, nous devons tenir compte du fait que, dans le passé, des armes ont été éliminées après avoir été déclarées illégales. Nous estimons que c'est la voie à emprunter pour aboutir à un monde exempt d'armes nucléaires.

13. Nous estimons que cette manière de procéder est conforme à nos obligations au titre du droit international, y compris celles dérivées du Traité de non-prolifération et de l'article 1 commun aux Conventions de Genève.

14. Les discussions larges et exhaustives sur l'impact humanitaire des armes nucléaires devraient déboucher sur l'engagement des États et de la société civile à atteindre les nouveaux critères et normes internationaux à l'aide d'un instrument juridiquement contraignant.

15. Le Président estime que la Conférence de Nayarit a montré que le moment est venu d'entamer un processus diplomatique propre à atteindre ce but. Nous pensons que ce processus devrait inclure un délai spécifique, la définition des enceintes les plus appropriées, et un cadre clair et de fond faisant de l'impact humanitaire des armes nucléaires l'essence des efforts de désarmement.

16. Il est temps d'agir. Le soixante-dixième anniversaire des attaques d'Hiroshima et de Nagasaki est le jalon approprié pour atteindre notre objectif. La Conférence de Nayarit est un point de non-retour.

---